

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19 juin 2025

Date d'affichage 19 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250625-CM2506-DEL23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18+11 procurations

votants 28 (Monsieur Didier REVEAU en sa qualité à la fois de Maire de la commune et de Président de la Communauté de communes du Perche Émeraude, n'a pas pris part au vote de la présente délibération, conformément au principe de prévention des conflits d'intérêts).

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT CINQ JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Éric PAPILLON

(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

M. Gérard GUESNE

(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

M. Gaëtan THOMAS

(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

M. Thierry BODIN

(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)

Mme Delphine LETESSIER

(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

M. Emmanuel VIGNERON

(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

M. Nicolas GUILLARD

(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)

Mme Audrey MAMONTEIL

(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)

Mme Olivia JAMAIN

(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)

M. Lionel COURTEMANCHE

(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Mme Sophie DOLLON

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2025 AUPRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE
TRAVAUX RELATIFS AU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DE LA
SALLE ATHENA

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les règles de sécurité applicables aux Établissements Recevant du Public (ERP) ;
Vu le dernier rapport de maintenance annuelle du Système de Sécurité Incendie (SSI) du centre culturel Athéna ;
Vu la demande de subvention déposée au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2025 ;
Vu le rapport du Maire.

Considérant que le dernier rapport de visite de maintenance annuelle du SSI du centre culturel Athéna fait mention de l'arrêt de fabrication des pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement.

Considérant que cette situation rend indispensable le remplacement de l'installation actuelle afin de garantir la continuité et l'efficacité du dispositif de sécurité incendie.

Considérant que les objectifs principaux du projet sont la mise en conformité réglementaire, l'amélioration de la sécurité des personnes, la fiabilité du système et la simplification de la maintenance.

Considérant que les travaux envisagés comprennent notamment :

- ✓ Le remplacement de la centrale de sécurité incendie (SSI) ;
- ✓ La refonte complète du câblage ;
- ✓ Le remplacement et l'ajout de matériels de détection incendie, automatiques et manuels ;
- ✓ L'intégration des exigences liées à l'accessibilité PMR dans le cadre de la migration du SSI ;
- ✓ La création d'un volume technique protégé dédié au SSI ;
- ✓ La mise à jour du plan général d'intervention et du plan général d'évacuation ;
- ✓ La modification de certains espaces de travail.

Considérant que le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 130 100 € HT ;

Considérant qu'une demande de subvention a été déposée auprès des services de l'État au titre de la DSIL 2025 pour cofinancer cette opération.

Après avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'Adjoint au Maire, Mme Cécile KNITTEL à solliciter au titre des fonds de concours (opération diverse), le montant maximum d'aide auprès de la Communauté de Communes du Perche Émeraude, en vue de l'obtention d'une subvention pour la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** Mme Cécile KNITTEL, ou l'un des Adjoints au Maire, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la bonne conduite de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

PLAN PREVISIONNEL DE FINACEMENT HT

DEPENSES		RECETTES
Montant total H.T.	Montant total T.T.C	Subventions/ dotations
Mise aux normes SSI		Etat – DSIL 2025 – 50%65 050,00 €
Centre culturel ATHENA130 100,00 €	156 120,00 €	Fonds de concours CCPE – Divers12 500, 00 €
		Total subvention/dotations77 550,00 €
		Autofinancement communal78 570,00 €
TOTAL DEPENSES130 100, 00 €	156 120,00 €	TOTAL RECETTES156 120, 00 €

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.